

**COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**Conseil Municipal du Mercredi 6 décembre 2017**

Présents : Céline Bonneau-Fachin, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir :

Excusé, absent : Micheline Guérin

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h00, et donne la parole à M. Poupelin, et M. Laurent du cabinet Lestoux et associés qui nous présentent une étude prospective sur les projets de consommation dans les années à venir.

En effet, ils souhaitent échanger avec les élus sur ce sujet et également sur les liens entre urbanisme et consommation.

Aujourd'hui, le commerce physique est très concurrencé par le e-commerce. Pour continuer à être attractif, il est nécessaire de revoir l'ambiance pour que le commerce physique soit plus attractif (ambiance d'achats, envie de flâner...).

Ils nous présentent différents points sur les zones de chalandises, une analyse socio-démographique...

Actuellement, avec le PLU de la commune, il est impossible de mettre un magasin alimentaire supplémentaire (même bio, par exemple), mais les diversifications non alimentaires sont possibles.

Monsieur Christophe Labrousse rappelle que, depuis la dernière révision du PLU, l'affectation de la zone du Pinier n'autorise plus l'implantation de magasin d'alimentation. A ce propos, les enseignes alimentaires siégeant sur la commune avaient demandé aux élus de « verrouiller » la zone du Pinier car un Lidl souhaitait s'y implanter ; ce qu'ils avaient acceptés à l'époque voulant éviter la concurrence et que les commerces de Melle ne souffrent pas.

Monsieur Pascal Brunet demande s'il y a utilisation du foncier actuel ?

Monsieur Poupelin informe que les parkings sont suffisants et que, si le projet voit le jour, il faudra retravailler les flux et les zones piétonnes afin de répondre mieux aux souhaits des consommateurs.

Monsieur Cédric Bricaud rejoint la réunion à 21h10.

Monsieur Alexandre Ribot demande si la zone est cohérente avec le Scot et le PLUI.

Monsieur Poupelin répond par l'affirmative en précisant que la zone du Pinier est bien référencée pour répondre à cette offre.

La présentation se termine à 21h15.

Monsieur Christophe Labrousse remercie Monsieur Poupelin et Monsieur Laurent pour leur intervention et, après leur départ, propose aux membres du conseil de reprendre l'ordre du jour normal de la réunion. Il rappelle, tout d'abord, l'ordre du jour du conseil municipal et propose d'ajouter une délibération sur une nouvelle compétence que la communauté de communes a prise et pour laquelle il faut un vote du conseil . Il s'agit de MASP.

L'ensemble des personnes approuvent cet ajout.

Madame Céline Bonneau-Fachin est nommée secrétaire de séance.

*02 – Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 18 octobre 2017*

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2017.

*03- Indemnité du trésorier*

Le trésorier de Melle, comme chaque année, nous présente sa demande d'indemnité de conseils qui s'élève, cette année, à 489,26 €.

Le maire propose qu'il lui soit versé 50 % de cette indemnité comme l'année précédente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- approuvent le versement de 50 % de l'indemnité de conseil du trésorier
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

*04- Décision modificative n° 2 sur le budget commune :*

Monsieur Christophe Labrousse indique que des écritures de régularisation sont à faire sur le budget principal. Il est donc nécessaire de faire une Décision Modificative. En effet, un même numéro d'inventaire a été attribué sur plusieurs comptes d'imputation budgétaire (un même numéro d'inventaire doit avoir la même imputation budgétaire).

Il présente la décision modificative ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 041 : 39.576,60 € qui se décompose ainsi :
  - 2031 : 2.064,00 €
  - 2111 : 5.744,50 €
  - 2112 : 17.132,70 €
  - 2115 : 3.500,99 €
  - 2132 : 555,22 €
  - 2184 : 452,40 €
  - 2188 : 1.103,75 €
  - 2135 : 235,37 €
  - 2152 : 8.395,41 €
  - 21571 : 392,26 €

Recettes d'investissement :

- Chapitre 041 : 39.576,60 € qui se décompose ainsi :
  - 2313 : 2.064,00 €
  - 21312 : 478,34 €
  - 2151 : 17.132,70 €
  - 2152 : 1.236,68 €
  - 2188 : 8.395,41 €
  - 2135 : 6.140,85 €
  - 21318 : 3.736,36 €
  - 2158 : 392,26 €

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil :

- approuvent la décision modificative n° 2 du budget principal
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires.

#### 05- Titres inférieurs à 15 € et Admissions en non-valeur

La trésorerie rappelle qu'il n'est pas possible de faire des titres inférieurs à 15 €. Nous avons au moins un titre que nous ne pouvons pas faire pour des locations de terrain et dont le montant est inférieur à 15 € (50 € l'hectare pour les terres ou 35 € l'hectare pour les prés).

Après discussion, les membres du conseil indiquent qu'il faudra être vigilant sur ce point et voir si les tarifs pratiqués ne sont pas trop bas.

Le trésorier nous a donné une liste de titres toujours non encaissés, alors qu'ils datent de 2013 et de 2015 ; ils sont irrécouvrables car les sommes sont inférieures au seuil de poursuite. Il faut donc admettre ces titres en non-valeur pour pouvoir faire les écritures nécessaires.

Garderie de

2013 : 24 € M. Chavaudra

2015 : 3 fois 15 € : M. Gamain Mickaël, Mme Sonia Massias, et Mme Laetitia Roulet ;

soit un total de 69 €.

Le maire demande aux membres du conseil de délibérer pour accepter le passage de ces titres en non valeur et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil :

- approuvent l'admission de ces titres en non-valeur
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires.

#### 06 - Point financier

Monsieur Christophe Labrousse demande à Madame Sandrine Viollet de présenter les informations sur le budget réalisé à ce jour.

Elle indique que les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions ; nous arrivons en cette fin d'année à un taux de réalisation de 97 % et nous atteignons les 100 % pour les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget d'investissement, toutes les dépenses n'ont pas été faites et les recettes sont conformes aux prévisions, ce qui va nous permettre de ne pas avoir de solde négatif à combler sur ce budget.

#### 07- La commune nouvelle : avancée des travaux (courrier de la Préfecture et comité de pilotage)

Monsieur Christophe Labrousse informe ensuite qu'il souhaite faire un point sur la commune nouvelle et l'avancement des travaux de ce projet.

Il indique que, le vendredi précédent, les maires des 3 communes (Melle, St Léger et St Martin) accompagnés chacun par 2 adjoints se sont réunis. Pour notre commune, les adjoints concernés étaient Françoise Butré et Astrid Sublen, Monsieur Christophe Labrousse leur demande leur ressenti sur cette réunion.

Madame Astrid Sublen indique qu'elle a trouvé cette réunion constructive et que tout le monde veut aller dans la même direction.

Madame Françoise Butré, quant à elle, a trouvé les échanges intéressants et positifs.

Monsieur Christophe Labrousse donne lecture du compte-rendu de cette réunion du 1er décembre. Il est précisé que les communes qui voudront rejoindre le groupe préalablement constitué pourront avant l'engagement formel (prévu le 30 juin 2018), si les conditions réglementaires sont satisfaites (continuité du territoire...), mais elles devront avoir voté au sein de leur conseil municipal une délibération d'engagement identique à celle rédigée par les 3

communes qui composent actuellement ce groupe de travail.

La charte qui sera rédigée sera un document évolutif qui pourra s'enrichir au fil des regroupements.

Des demandes spécifiques relatifs au droit, à la constitution et au fonctionnement du conseil municipal à partir des communes déléguées, vont être posées à Madame le Préfet.

Différentes questions ont été abordées et des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils seront conduits chacun par des élus des trois communes ; ils devront fournir des principes, des méthodes, des bases de réflexion et non des solutions techniques immédiates, qui, elles, seront mises en œuvre après le 30 juin 2018. Ils devront donc travailler sur « comment on va faire demain ? ».

Les groupes de travail suivants ont été créés :

- Finances : une mise en commun des documents budgétaires de façon tout à fait transparente est nécessaire ainsi que l'appui de la DDFIP
- Patrimoine municipal : bâtiments, voirie, espaces verts
- Personnel (techniques et administratifs) et outils de travail (logiciels, véhicules...) : ce groupe devra intégrer les DGAS et les responsables des services techniques
- Vivre ensemble : associations, animations locales, usages et pratiques en cours dans la commune
- Comité de pilotage qui abordera les questions de gouvernance et de communication. Il doit également veiller au respect du planning et des échéances.

Ces groupes de travail devront avoir une composition tripartite (de 6 à 9 membres) et être composés de volontaires des différents conseils municipaux.

Madame Dany Nivelles indique que, pour elle, quand on entend ce compte-rendu, on se dit que tout est déjà fait et qu'elle ne voit pas pourquoi il faut se précipiter, alors que le Président de la République a indiqué lors de l'assemblée des maires qu'il n'y avait pas de date butoir.

Monsieur Christophe Labrousse et Madame Françoise Butré répondent que ce n'est pas le cas. Ce qui a avancé, c'est la méthode de travail, mais, en aucun cas, des décisions ont été prises sur ce que sera éventuellement la commune nouvelle.

Monsieur Christophe Labrousse précise que les communes n'auront plus de dotations et les budgets seront insuffisants pour faire des investissements.

Certains conseillers s'interrogent également sur la représentation des élus de Saint-Léger lors des prochaines élections quand il n'y aura plus qu'une seule liste.

Monsieur Pascal Brunet informe qu'il s'agira de scrutin de listes et qu'il y aura ou moins 3 personnes par commune.

Monsieur Christophe Labrousse précise que des réunions publiques vont être organisées dans chaque commune, une en mars, et une autre fin mai début juin ; l'ensemble des conseillers des trois communes seront invités à participer à ces réunions. Les jours et heures changeront afin de permettre une large participation des habitants.

Monsieur Alexandre Ribot demande ce qu'on attend des différents groupes de travail.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'ils vont d'abord faire un état des lieux et, ensuite, étudier ce qui pourra être fait à l'avenir.

Monsieur Alexandre Ribot pense qu'il faut avoir une vision d'ensemble, envisager les économies à faire sur du matériel par exemple, mais ajoute que le délai de travail (6 mois) est court.

Madame Fabienne Manguy pense qu'il faut optimiser les réunions, avoir une feuille de route pour savoir où aller.

Monsieur Pascal Brunet précise qu'il est pour la commune nouvelle, mais qu'il ne faut pas y aller

uniquement pour la dotation. Il précise également que le délai de travail des groupes sur 6 mois est un délai court pour étudier correctement les différentes pistes de travail.

Madame Dany Nivelles demande pourquoi ne pas attendre les prochaines élections ?

Monsieur Christian Vezien indique qu'il s'agit du problème de la dotations.

Madame Céline Bonneau-Fachin indique que nous aurons la dotation supplémentaire une fois et après ?

Madame Fabienne Manguy pense que nous sommes hors sujet ; pour l'instant, il faut indiquer les groupes dans lesquels on souhaite travailler et, ensuite, une fois ce travail de préparation terminé et les questions posées, il faudra se prononcer définitivement.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut travailler avec les autres communes dans ces groupes de travail, mais être attentifs aux rythmes et aux nombres des réunions ; en effet, il n'y a pas que ce projet ; il y a également le rassemblement des Saint-Léger pour 2019, la gestion du travail pour l'équipe technique... Il ne faudrait pas que cela ne devienne un temps plein.

Monsieur Christophe Labrousse demande aux conseillers de s'inscrire dans les différents groupes de travail :

Pour les finances :

Pascal Brunet, Christophe Labrousse, Françoise Butré, Sandrine Viollet

Pour le patrimoine municipal :

Cédric Bricaud, Mathieu Texier, Bernard Neige

Pour le personnel et les outils de travail :

Pascal Brunet, Christophe Labrousse, Astrid Sublen/Françoise Butré et Sandrine Viollet

Pour le Vivre ensemble :

Fabienne Manguy, Astrid Sublen, Micheline Guérin

Pour le Comité de pilotage

Christophe Labrousse, Françoise Butré, Pascal Brunet

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite d'aborder un autre point de l'ordre du jour.

#### *08- Organisation de la cérémonie des vœux de la municipalité*

Cette cérémonie aura lieu le samedi 6 janvier 2018, à 11h15, à la salle polyvalente. Les tables seront installées le vendredi après-midi ; l'horaire sera précisé ultérieurement.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de faire le point sur le travail des différentes commissions et passe la parole à Madame Françoise Butré.

#### *09- Tour de table des différentes commissions*

Madame Françoise Butré indique que, pour la communication, certains ont été obligés de faire une deuxième distribution pour des informations complémentaires et s'en excuse.

L'établissement Robin des arbres va venir tailler des arbres dans la rue des noisetiers. Une réunion du Conseil municipal des jeunes aura lieu le 15 décembre.

Elle indique aussi que Madame Marie-Thérèse Gamain a dit qu'en ce qui concerne la vaisselle de la salle des fêtes, les assiettes sont apparemment trop petites.

Monsieur Pascal Brunet présente le site internet du rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs ; il s'agit d'une sous-rubrique sur le site de la commune.

Il indique ensuite que les travaux sur l'avenue Pineau sont terminés, que la réception des travaux va avoir lieu vendredi après-midi.

Les travaux de défense incendie sont terminés à l'Erpinière et se sont bien passés ; c'est une très bonne expérience de travail en collaboration avec le Syndicat d'eau de Lezay.

Le passage du lamier et le broyage sur les routes bitumées sont terminés ; c'est en cours sur les chemins blancs et les chemins de terre.

Madame Astrid Sublen indique que les paniers pour les personnes qui peuvent en bénéficier sont arrivés et qu'il faut maintenant les distribuer.

Monsieur Cédric Bricaud indique qu'avec la maire ils ont rencontré Madame Gendreaux, qui est agent immobilier et a précisé que la maison près de chez Madame et Monsieur Diot est en vente.

En ce qui concerne le bâtiment Polo, Monsieur Alexandre Ribot indique que les contacts qui avaient été pris n'ont pas abouti ; en effet, le montant des investissements est trop important.

Monsieur Cédric Bricaud précise également que les domaines ne font plus d'évaluation pour les petites communes.

Monsieur Pascal Brunet pensait que ce projet allait avancer pour avoir un travail intéressant à donner aux agents. En effet, beaucoup de travail a été fait depuis le début du mandat et il n'y a pas de gros projet en cours qui en plus peuvent fournir un travail intéressant et surtout utile.

#### *10- Prise de compétence « Maison de Service Au Public » (MASP)*

Monsieur Christophe Labrousse présente la compétence « Maison de Service Au Public »

La communauté de communes dispose d'un délai d'un an à compter de la fusion, soit d'ici le 31 décembre 2017, pour décider de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes », ou sa restitution aux communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé, lors de la séance du 13 novembre 2017, de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ». Les communes doivent aussi délibérer sur cette compétence.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil :

- approuvent la prise de compétence « Maison de Service Au Public » par la communauté de communes
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires.

#### *11- Questions diverses*

Monsieur Christophe Labrousse indique que la société Axa est venue proposer une complémentaire santé pour les personnes âgées et propose une réunion d'information.

Madame Fabienne Manguy pense que c'est un sujet à traiter par le CCAS.

Madame Fabienne Manguy demande, ensuite, si la commune s'impliquera dans le projet les étoiles de Compostelle. Ils ont effectivement demandé une subvention, mais c'est aussi pour participer aux projets car Saint-Léger est sur la route de Compostelle.

Madame Astrid Sublen précise qu'elle doit participer à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h30.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU